

Lettre de veille juridique

N°16, Décembre 2016 – BO n°6521 à 6530

Sponsorisée par :



Sommaire

Réglementation transverse

Réglementation environnementale

Normalisation

Douane et Commerce extérieur

Réglementation transverse

Etiquetage des produits alimentaires - modalités techniques de désignation des ingrédients

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 2037.16 du 7 chaoual 1437 (12 juin 2016)

En application de l'article 11 du décret n°2-12-389 fixant les conditions et les modalités d'étiquetage des produits alimentaires, le présent arrêté vient fixer les modalités techniques de l'étiquetage des ingrédients.

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 2037.16 du 7 chaoual 1437 (12 juin 2016) fixant les modalités techniques de référence aux ingrédients dans l'étiquetage des produits alimentaires
[BO 6524](#) page 8157 (Ar)

Réglementation environnementale

Enveloppes et couvertures en plastique ayant été utilisées dans la production agricole - Interdiction d'importation

Décret n° 2-16-535 du 10 safar 1438 (10 novembre 2016) relatif à l'interdiction d'importation des enveloppes et couvertures en plastique ayant été utilisées dans la production agricole.

Interdiction de l'importation des enveloppes et couvertures en plastique ayant été utilisés pour la culture, le transport ou la manutention des végétaux ou des produits végétaux et susceptibles d'être infestés par certains organismes nuisibles figurant sur la liste annexée à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 467-84 du 15 joumada 11 1404 (19 mars 1984).

Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime le Ministre de l'Economie et des Finances n° Décret n° 2-16-535 du 10 safar 1438 (10 novembre 2016) [BO 6522](#) page 1886 (Fr) et [BO 6521](#) page 7913 (Ar)



Sacs en plastiques : Modalités d'application de certaines dispositions de la loi 77.15 interdisant la production de sacs plastiques, leur importation, exportation, commercialisation et utilisation

Arrêté n°1796-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016)

Cet arrêté fixe les caractéristiques techniques des sacs en matières plastiques pour la collecte des déchets ménagers (conformité à la norme NM EN 13592) et des sacs en matières plastiques pour la collecte des autres déchets conformité aux normes NM ISO 16103 et NM 00.2.311).

Arrêté conjoint du Ministre de l'industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Economie et des Finances et de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement Chargée de l'Environnement, n°1796-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016) [BO 6526](#) page 1973 (Fr)

.....

Arrêté n°1797-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016)

Cet arrêté fixe les caractéristiques techniques des sacs en matières plastiques selon les normes marocaines suivantes :

- Sacs en matières plastiques à usage industriel et des sacs en matières plastiques à usage agricole (NM 11.4.050)
- Sacs en matières plastiques dits sacs isothermique (NM 05.6.300)
- Sacs en matières plastiques de congélation ou de surgélation (NM EN 14867)

Arrêté conjoint du Ministre de l'industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique, du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement Chargée de l'Environnement, n°1797-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016) [BO 6526](#) page 1974 (Fr)



Arrêté n°1798-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016)

Cet arrêté fixe les modalités de marquage ou d'impression des sacs en matière plastiques à usage industriel, des sacs en matière plastiques à usage agricole (NM 11.4.050) et des sacs de congélation ou de surgélation (NM EN 14867)

Arrêté conjoint du Ministre de l'industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, n°1798-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016) [BO 6526](#) page 1974 (Fr)

.....

Arrêté n° 1799-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016)

Cet arrêté fixe les modalités de marquage ou d'impression de manière individuelle des sacs en matière plastiques dits sacs isothermique ou sacs isothermes (NM 05.6.300), des sacs en matière plastiques pour la collecte des déchets ménagers (NM EN 13592) et des sacs en matière plastiques pour la collecte des autres déchets (NM ISO 16103).

Arrêté conjoint du Ministre de l'industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement Chargée de l'Environnement, n° 1799-16 du 14 ramadan 1437 (20 juin 2016) [BO 6526](#) page 1975 (Fr)

Normalisation

Homologation de normes marocaines

Par décision du directeur de l'IMANOR n° 3201-16, les normes ci-dessous sont homologuées en tant que normes marocaines :

NM ISO 662 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de la teneur en eau et en matières volatiles ; (IC 08.5.007)



NM ISO 6886 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de la stabilité à l'oxydation (essai d'oxydation accéléré) ; (IC 08.5.012)

NM ISO 661 Corps gras d'origines animale et végétale : Préparation de l'échantillon pour essai ; (IC 08.5.018)

NM ISO 12966-4 Corps gras d'origines animale et végétale : Chromatographie en phase gazeuse des esters méthyliques d'acides gras - Partie 4 : Détermination par chromatographie capillaire en phase gazeuse ; (IC08.5.023)

NM ISO 9936 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des teneurs en tocophérols et en tocotriénols par chromatographie en phase liquide à haute performance ; (IC 08.5.072)

NM ISO 6885 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de l'indice d'anisidine ; (IC 08.5.078)

NM ISO 8534 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de la teneur en eau - Méthode de Karl Fischer (sans pyridine) ; (IC 08.5.080)

NM ISO 6883 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de la masse volumique conventionnelle (poids du litre dans l'air) ; (IC08.5.095)

NM ISO 15753 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des hydrocarbures aromatiques polycycliques ; (IC 08.5.098)

NM ISO 29841 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des produits de décomposition des chlorophylles a et a' (phéophytines a, a' et pyrophéophytines); (1C 08.5.308)

NM ISO 12966-3 Corps gras d'origines animale et végétale : Chromatographie en phase gazeuse des esters méthyliques d'acides gras - Partie 3 : Préparation des esters méthyliques à l'aide d'hydroxyde de triméthylsulfonium (TMSH) ; (IC 08.5.312)

NM ISO 27608 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination de la couleur Lovibond® - Méthode automatique ; (IC 08.5.331)

NM 08.5.337 Huiles végétales portant un nom spécifique ;



NM 08.5.338 Graisses et huiles comestibles non visées par des normes individuelles ;

NM 08.5.339 Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et des graisses comestibles en vrac ;

NM ISO 21033 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des éléments traces dans les corps gras par spectrométrie d'émission optique à plasma induit par haute fréquence (ICP-OES) ; (IC 08.5.335)

NM ISO 10519 Graines de colza / Détermination de la teneur en chlorophylle - Méthode spectrométrique ; (IC 08.5.363)

NM ISO 22630 Tourteaux de grailles oléagineuses : Détermination de la teneur en huile - Méthode d'extraction rapide ; (IC 08.5.369)

NM ISO 17780 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des hydrocarbures aliphatiques en corps gras d'origines végétale ; (IC 08.5.370)

NM ISO 18363-1 Corps gras d'origines animale et végétale : Détermination des esters de chloropropanediols (MCPD) et d'acides gras et des esters de glycidol et d'acides gras par CPG/SM - Partie 1: Méthode par transestérification alcaline rapide et mesure pour le 3-MCPD et par mesure différentielle pour le glycidol ; (IC 08.5.371)

NM ISO/ TR 17623 Analyse moléculaire de biomarqueurs : Méthode d'analyse SSR sur le maïs ; (IC 08.0.217)

NM CEN/TR 16699 Produits alimentaires : Détermination des résidus de pesticides par CG-SM/SM - Paramètres pour la spectrométrie de masse en tandem ; (IC 08.0.236)

NM IXEN/TR 15298 Produits alimentaires : Préparation d'échantillons gros volume pour l'analyse des mycotoxines - Comparaison entre broyage à sec et broyage par voie humide ; (IC 08.0.237)

NM EN 13708 Produits alimentaires : Détection par spectroscopie de Résonance

NM EN 13751 Paramagnétique Électronique d'aliments ionisés contenant des sucres cristallisés ; (IC 08.0.238)



NM EN 13784 Produits alimentaires : Détection d'aliments ionisés par luminescence photostimulée ; (IC 08.0.239)

NM EN 13806 Produits alimentaires : Détection d'aliments ionisés en utilisant le test de comète d'ADN - Méthode par criblage ; (IC 08.0.240)

NM EN 14082 Produits alimentaires : Dosage des éléments-traces - Dosage du mercure par spectrométrie d'absorption atomique par génération de vapeurs froides après digestion sous pression ; (IC 08.0.241)

NM EN 14083 Produits alimentaires : Dosage des éléments traces – Détermination du plomb, cadmium, zinc, cuivre, fer et chrome par spectrométrie d'absorption atomique (AAS) après calcination à sec ; (IC 08.0.242)

NM EN 14084 Produits alimentaires : Dosage des éléments traces - Dosage du plomb, du cadmium, du chrome et du molybdène par spectrométrie d'absorption atomique en four graphite après digestion sous pression ; (IC 08.0.243)

EN 14131 Produits alimentaires : Dosage des éléments traces - Dosage du plomb, du cadmium, du zinc, du cuivre et du fer par spectrométrie d'absorption atomique (AAS) après digestion par micro-ondes ; (IC08.0.244)

NM EN 14132 Produits alimentaires : Détermination des folates par essai microbiologique ; (IC 08.0.245)

NM EN 14133 Produits alimentaires : Dosage de l'ochratoxine A dans l'orge et le café torréfié - Méthode par purification sur colonne d'immunoaffinité suivie d'une analyse par chromatographie liquide haute performance (CLHP) ; (IC 08.0.246)

NM ISO 20633 Produits alimentaires : Dosage de l'ochratoxine A dans le vin et la bière - Méthode par purification sur colonne d'immuno-affinité suivie d'une analyse par chromatographie liquide haute performance (CLHP) ; (IC 08.0.247)



NM ISO 20634 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en vitamine E et de la teneur en vitamine A par chromatographie liquide à haute performance en phase normale ; (IC 08.0.248)

NM ISO 20637 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en vitamine B12 par chromatographie liquide haute performance en phase inverse (CLHP-PI) ; (IC 08.0.249)

NM ISO 20638 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en myo-inositol par chromatographie liquide et ampérométrie pulsée ; (IC 08.0.252)

Formules infantiles - Détermination de la teneur en nucléotides par chromatographie liquide ; OC 08.0.253)

NM ISO 20639 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en acide pantothénique par chromatographie liquide à ultra haute performance et spectrométrie de masse en tandem (CLUHP-SM/SM) ; (IC 08.0.254)

NM ISO 20647 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en iode total - Spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-SM) ; (IC 08.0.262)

NM ISO 20649 Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes : Détermination de la teneur en chrome sélénium et molybdène - Spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-SM) ; (IC 08.0.264)

Décision du directeur de l'IMANOR n° 3201-16 du 18 moharrem 1438 (20 octobre 2016) portant homologation de normes marocaines [BO 6522](#) Page 1888 (Fr)



Douane et Commerce extérieur

Amendements du Système Harmonisé (SH)

Note circulaire n°5632/230 de la Direction Générale des Impôts

Suite aux amendements apportés à la nomenclature du Système Harmonisé (SH) (entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017), cette circulaire informe des principales concordances entre anciens et nouveaux codes.

Note circulaire de la direction générale des impôts [Circulaire n° 5632/230](#)

Amendements du Système Harmonisé (SH) : mise en œuvre des nouvelles codifications douanières dans le cadre des accords commerciaux

Suite aux amendements apportés à la nomenclature du Système Harmonisé, les circulaires ci-dessous donnent les nouvelles annexes aux accords commerciaux du Maroc, comportant la transposition au Système Harmonisé 2017 de la codification douanière des produits concernés :

- Convention commerciale et tarifaire Maroc-Guinéenne : [Note circulaire n° 5644 /223](#)
- Convention commerciale et tarifaire Maroc - Sénégalais : [Note circulaire n° 5643/223](#)
- Convention commerciale et tarifaire Maroc – Jordanie: [Note circulaire n° 5642/223](#)
- Accord d'Association Maroc-UE : [Note circulaire n° 5646/222](#)
- Accord d'Association Maroc-Turquie : [Note circulaire n° 5647/222](#)
- Accord de libre-échange entre le Maroc et l'Egypte : [Note circulaire n° 5650/223](#)
- Accord de libre-échange Maroc-AELE : [Note Circulaire n° 5651/222](#)
- Accord Commercial et Tarifaire Maroc-Mauritanien : [Note circulaire n° 5635/223](#)
- Accord de libre-échange Maroc-Etats Unis d'Amérique : [Note circulaire n° 5638/233](#)
- Transposition au système harmonisé 2017 des règles d'origine spécifiques annexées aux accords de libre-échange Maroc-UE, Maroc-AELE et Maroc-Turquie : [Note circulaire n° 5639/233](#)



Accord de libre-échange Maroc-USA : 12^{ème} année de démantèlement tarifaire

Circulaire n° 5645/222 de la Direction Générale des Impôts

Cette circulaire informe de l'entrée en vigueur de la 12^{ème} année du démantèlement tarifaire de l'accord de libre-échange Maroc –USA. Elle informe également des nouveaux droits applicables aux différents produits concernés par l'accord.

Note circulaire de la direction générale des impôts [Circulaire n° 5645/222](#)

Restrictions quantitatives à l'exportation des algues et de l'agar-agar

Note circulaire n° 5628/311 de la Direction Générale des Impôts

Cette circulaire informe que les exportations d'algues brutes et d'agar-agar seront toujours subordonnées à la présentation d'une licence d'exportation, et ce jusqu'au 31/12/2019.

Note circulaire de la direction générale des impôts [Circulaire n° 5628/311](#)

Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation des produits destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour

Note circulaire n° 5629/211 de la Direction Générale des Impôts

Cette circulaire informe que la liste des produits destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour, éligibles au taux réduit de 10% au titre de la TVA à l'importation conformément à l'article 121-2° du Code Général des Impôts, est complétée comme suit : Position tarifaire Ex 2933.49.00.00 Produit dénommé « CAPSOQUIN » à base d'éthoxyquine, utilisé dans l'alimentation animale.

Note circulaire de la direction générale des impôts [Circulaire n° 5629/211](#)





VOTRE FUTURE PLATE-FORME INDUSTRIELLE

**AGROPÔLE
TADLA-AZILAL**

Bureau de vente :

Bd. Mohamed V Résidence Houria 4
Beni Mellal

- Industries agroalimentaires
- Activités industrielles
- Transformation et conditionnement
- Logistique et transport
- Bureaux et services

www.sapino.ma

06 00 04 74 28/34/35
05 23 48 75 53



**AGROPÔLE
TADLA-AZILAL**

